

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 21 (1929)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Du syndicalisme français  
**Autor:** Jouhaux, Léon  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383748>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

mais effective mesure, l'Union syndicale exerce une grande influence sur les questions soumises à ces Conseils qui sont : salaires, heures de travail et conditions de travail.

L'ouvrier n'est ainsi plus sollicitant, mais il a l'assurance avec une reconnaissance toujours croissante qu'il n'est pas seulement une unité dans l'immense machine industrielle, mais qu'il a aussi le droit de dire comment la machine doit être conduite. Il n'est pas créé pour être simplement un tampon dans la machine, mais réclame sa place dans le mouvement et le droit d'avoir voix au chapitre de la détermination de la politique, dans la procédure, pour se convaincre de la conduite de la politique, pour la régularisation du développement de l'industrie. Dans toutes ces voies l'Union des syndicats joue toujours un rôle plus grand et que ce soit par la représentation actuelle auprès du Conseil des arbitrages, ou par des consultations, ou par le moulage de l'opinion publique, il n'est pas douteux que l'Union syndicale exerce de jour en jour, en menant à chef quantité de questions industrielles et politiques, une influence toujours plus considérable qui permet à l'Union de faire énormément pour alléger le fardeau que l'ouvrier doit porter.

---

## Du syndicalisme français.

Par *Léon Jouhaux*,

Secrétaire général de la Confédération générale de France.

Au lendemain même de la guerre, la Confédération Générale du Travail adoptait son premier « Programme minimum » qui allait fixer pour les années à venir l'activité confédérale.

Ce premier « programme minimum » de décembre 1918 fut suivi de deux autres, l'un en 1924, l'autre en 1927 qui, tout en tenant compte des nouveaux problèmes qui se posaient, ne firent qu'adapter les revendications essentielles déjà formulées aux nouvelles conditions de temps et de milieu.

D'ailleurs, ces revisions disent bien le caractère de ces documents. Ils n'ont pas l'ambition de définir le programme total du syndicalisme. Ils se bornent à étudier tous les grands problèmes intéressant à un moment donné le mouvement ouvrier, directement ou indirectement, qu'il s'agisse de revendications communes à tous les travailleurs ou des questions générales susceptibles de modifier les conditions de travail et d'existence des travailleurs. Si donc le programme minimum de 1918 a successivement fait place à deux autres, ce n'est pas que le syndicalisme français ait eu à modifier les conceptions qu'il affirmait alors, c'est qu'il a eu à envisager des problèmes nouveaux, ou que certains problèmes déjà considérés ne se posaient plus exactement de la même manière ou dans le même ordre d'urgence.

Le programme de 1918 reste tout de même une date pour notre mouvement. En rappeler les grandes lignes, c'est montrer comment le syndicalisme français envisageait les problèmes de l'après-guerre et les solutions qu'il leur proposait.

Il débutait par l'affirmation des principes de paix juste et durable, parmi lesquels il plaçait la création de la Société des Nations et l'organisation de la coopération économique des peuples, celle-ci définie comme suit :

« Chaque nation appliquant et spécialisant ses forces de production, par une sage sélection conforme à ses ressources physiques et matérielles, la diffusion de ses produits à travers le monde pourra se faire par les moyens d'échange les plus rapides et les plus libres, sans nuire à l'expansion des autres nations, sans empêcher, par des artifices n'apportant qu'une sécurité trompeuse, les échanges que la nature a rendu nécessaires entre les hommes ou les peuples. Pour cela, création d'un Office international de transport et de la répartition des matières premières, internationalisation du domaine colonial en vue de la meilleure utilisation des ressources du sol et du sous-sol pour le bénéfice général de l'humanité et pour le relèvement moral et matériel des indigènes. »

La C. G. T. demandait d'autre part une politique de réformes sociales : le droit d'intervention des syndicats dans toutes les questions du travail, l'application des contrats collectifs, la reconnaissance du droit syndical pour tous les fonctionnaires de l'Etat, la limitation à huit heures de la durée quotidienne du travail, l'interdiction du travail de nuit des femmes et des enfants, l'introduction du contrôle ouvrier, l'institution d'assurances contre le chômage, la maladie, l'invalidité et la vieillesse, la sauvegarde des droits des travailleurs étrangers ainsi que l'organisation et le contrôle des migrations ouvrières avec la participation des syndicats, la création d'un Office international du Travail, etc. Elle examinait d'autre part diverses questions laissées par la guerre : reconstitution des régions dévastées, lutte contre la cherté de la vie, équitable répartition des charges budgétaires.

Le point principal de ce programme avait trait à la réorganisation de l'économie.

Dans ce but, il réclamait « l'institution d'un conseil économique national aidé par des conseils économiques régionaux, dans lesquels les organisations syndicales auront leurs représentants directs, mandatés par elles et qui, en accord avec la classe ouvrière, détermineront les règles générales de la démobilisation et les conditions de la reprise économique. »

Ce dernier point devait immédiatement faire l'objet d'une démarche de la Confédération qui soumit au gouvernement ce projet de conseil économique. Malgré les promesses alors faites, il fallut attendre jusqu'en 1925 la création de cet organisme.

\* \* \*

Le programme minimum ouvrait donc un vaste champ à l'action ouvrière. La Confédération Générale du Travail se mit à l'œuvre. Comme dans tous les pays industriels, la fin de la guerre avait été marquée en France par une forte poussée syndicaliste. Les organisations s'étaient reconstituées et multipliées. Elles avaient vu affluer les adhérents nouveaux. Leurs effectifs étaient le quadruple de ceux de l'avant-guerre. Elles contraignaient le patronat, l'Etat lui-même, à traiter avec elles et à conclure de grands contrats collectifs. Le parlement votait, sur leur action, la loi introduisant la journée de huit heures. D'autre part, les représentants de la Confédération prenaient une part active aux travaux de la conférence de la paix d'où devait sortir l'Organisation internationale du Travail; soucieuse de travailler effectivement à la restauration de la paix, elle s'occupait de la reconstitution des régions dévastées et engageait à ce sujet des négociations avec l'organisation sœur d'Allemagne.

De grandes espérances étaient nées. Hélas! elles furent en partie ruinées par la division communiste qui contraignit le syndicalisme à lutter pour défendre son existence même.

Il faut bien reconnaître qu'à l'issue de la guerre, nous étions trop optimistes. La force numérique acquise par nos organisations n'allait pas sans impliquer de sérieuses faiblesses. L'afflux des adhérents nouveaux comportait l'introduction en masse, dans nos groupements, d'une majorité de travailleurs sans tradition syndicale, venus à l'organisation impatientes d'obtenir des réalisations immédiates, ignorant tout de la somme d'efforts patients et de sacrifices que demande toute conquête ouvrière.

Dans ces conditions, quoi de surprenant que l'emprise de la démagogie put prendre sur ces éléments nouveaux?

Après la révolution russe, l'idéologie communiste s'était répandue en France comme dans les autres pays. Il faut d'ailleurs dire que le mouvement syndical français était plus particulièrement visé par la propagande de Moscou, sans doute parce que sa tradition révolutionnaire paraissait, aux bolchévistes et à leurs auxiliaires, faciliter sa conquête.

L'opposition communiste s'efforça d'exploiter l'agitation provoquée par quelques grandes grèves. Elle s'affirma plus nettement au cours du premier congrès tenu après la conclusion de la paix, à Lyon.

Le congrès de Lyon approuva à une très forte majorité (1393 voix contre 588) l'action passée de la C. G. T. et le programme d'avenir qu'elle traçait.

Battus une première fois, les communistes revinrent à la charge. Leur besogne fut facilitée par les événements qui se produisirent au début de l'année 1920.

En février éclata spontanément une grève générale des chemins de fer, motivée par un incident local. Les compagnies cédèrent, et l'accord qui mit fin au mouvement était satisfaisant.

Il fut cependant critiqué avec âpreté par les extrémistes à qui l'action provocatrice du gouvernement réactionnaire donna l'occasion de développer leurs manœuvres et facilita un succès lors du congrès de la fédération réuni en avril. Ils purent s'emparer du bureau de l'organisation et aussitôt déclarèrent une nouvelle grève générale à la date du 1<sup>er</sup> mai. Ce nouveau mouvement, qui n'eut à aucun moment d'ailleurs l'ampleur du premier sur les voies ferrées, se termina par une lourde défaite.

En vain la Confédération l'avait-elle appuyé en déclenchant des grèves de solidarité qui comprirent les marins, les dockers, les mineurs et d'autres corporations. La propagande communiste l'accusa d'avoir abandonné les cheminots et causé l'échec du mouvement. En vain le gouvernement engagea-t-il des poursuites contre la C. G. T. — elles devaient aboutir à un jugement de dissolution prononcé par un tribunal parisien que l'on ne tenta pas d'appliquer du reste — on l'accusa encore de trahison.

Ces accusations, formulées avec violence au cours du comité confédéral national qui décida de mettre fin aux grèves de solidarité en faveur des cheminots, vu l'insuccès manifeste de l'action engagée par leurs nouveaux dirigeants, firent ensuite le sujet d'une longue campagne de calomnies, appuyant les efforts de division.

C'est le mouvement ouvrier français qui a souffert le premier du « noyautage » communiste. Au sein des organisations régulières, les partisans de Moscou, qui réclamaient la séparation d'Amsterdam et l'adhésion à l'Internationale Rouge, créaient des « comités syndicalistes révolutionnaires », véritables syndicats dans les syndicats, et constituant d'autre part une organisation nationale dans la Confédération.

La discipline indispensable à tout mouvement était brisée. Les attaques communistes, renouvelées avec plus de violence encore au congrès d'Orléans (septembre-octobre 1920), mais également infructueuses et l'action des « noyauteurs », amenèrent certaines fédérations nationales à prendre des mesures contre le sabotage systématique de l'organisation.

Ce fut en particulier l'objet des débats du congrès de Lille (juin 1921). La majorité se prononça pour le maintien de l'adhésion à la F. S. I. et voulut sauvegarder l'unité.

« Le Congrès », dit la motion votée, « déclare que l'unité ouvrière ne pourra être effectivement maintenue dans l'action quotidienne que par une discipline volontaire des syndiqués et des organisations. »

Les opinions diverses, qui doivent librement s'exprimer, ne sauraient justifier l'injure entre militants. Cette pratique est une indignité syndicale que le Congrès flétrit et condamne. Le respect mutuel entre syndiqués ne porte aucune atteinte à la liberté d'opinion.

Les droits des minorités restent ce qu'ils doivent être, personne ne peut limiter la faculté de critique; mais les minorités ont pour obligation stricte de s'incliner devant les décisions prises; sous aucun prétexte, les groupements d'affinités ou de tendances ne peuvent se substituer à l'organisation corporative, départementale ou nationale, cette substitution ayant jeté la confusion et rendu toute propagande, tout effort solidaire impossible. »

Mais les communistes, n'ayant pu parvenir à conquérir l'ensemble du mouvement, étaient maintenant décidés à la scission. En fait, celle-ci fut effective le lendemain même du congrès, après une conférence tenue par les syndicats de la minorité. Ceux-ci décidèrent un peu plus tard l'organisation d'un congrès extraordinaire qu'ils tinrent en décembre 1921 et qui décida la constitution d'une centrale dissidente, laquelle prit le titre de Confédération Générale du Travail Unitaire (C. G. T. U.) dont l'organisation fut calquée sur celle de la C. G. T.

\* \* \*

La division des forces ouvrières était accomplie.

Toute cette longue période de lutte menée pour la défense de l'indépendance du mouvement ouvrier avait naturellement porté de rudes coups aux syndicats qui avaient perdu beaucoup de leurs effectifs.

Il fallait avant tout refaire l'organisation disloquée: c'est à quoi s'employèrent sans répit les militants.

Malgré les difficultés que rendaient plus sensibles encore la situation économique, cette œuvre fut assez rapidement accomplie.

Le succès de l'œuvre de reconstruction fut manifeste au congrès de 1925, à Paris, qui groupa plus de 800 délégués. La question de l'unité avait encore été posée par une démarche des communistes. La décision prise deux années avant fut renouvelée et précisée.

« La reconstitution de l'unité ouvrière », déclara-t-il, « n'est possible qu'au sein de la Confédération générale du travail, seule qualifiée pour représenter le mouvement ouvrier français, et dont les portes sont librement ouvertes... L'unité ne peut se refaire qu'à la base, localement par la reconstitution d'un seul syndicat confédéré par profession ou par industrie, nationalement par l'existence d'une seule fédération confédérée, internationalement par l'entrée de toutes les centrales nationales dans la Fédération syndicale internationale d'Amsterdam. »

Le congrès élargit d'autre part le programme revendicatif de la C. G. T. en étudiant les questions des salaires, des huit heures menacées par l'offensive patronale internationale, des assurances sociales, des accidents du travail, des vacances payées, de la réforme de l'enseignement, de la main-d'œuvre étrangère, du contrôle ouvrier, des lois de protection maternelle et infantile, de l'inspection du travail, etc. . . .

Une nouvelle étape de la reconstruction du syndicalisme a été le fait capital de l'adhésion des organisations de fonctionnaires à la C. G. T., de la présence de leurs délégués au congrès de 1927 qui a pu affirmer l'union indissoluble des travailleurs de l'industrie et de ceux de l'Etat.

Le droit syndical avait été refusé aux fonctionnaires (ainsi d'ailleurs qu'aux salariés des services publics, mais ceux-ci l'avaient assez rapidement conquis). C'est seulement vers 1900 qu'ils purent se constituer sous forme d'associations, tolérées d'abord, légalisées l'année suivante. Postiers et instituteurs furent les premiers à

créer de grands groupements. Ils en vinrent bientôt à réclamer pour eux le droit syndical pur et simple, à l'égal de tous les autres travailleurs, à repousser les projets tendant à leur imposer un « statut » spécial, à se rapprocher de la C. G. T.

Avant la guerre même, celle-ci avait l'adhésion de trois syndicats, l'un d'instituteurs, les deux autres des facteurs et des ouvriers des postes, mais qui ne représentaient l'un et l'autre qu'une faible minorité corporative. Ces adhésions avaient été données contre la volonté du pouvoir et malgré des poursuites judiciaires.

Puis, las d'attendre le droit syndical qu'ils réclamaient, les fonctionnaires décidèrent, au lendemain de la guerre, de transformer leurs associations en syndicats, sans plus attendre le vote d'une loi (un projet à cet effet est encore en suspens devant le parlement). Leurs associations se transformèrent en syndicats et constituèrent deux organisations principales: la fédération des fonctionnaires, la plus large puisqu'elle groupe presque toutes les catégories de salariés de l'Etat (son organisation la plus importante étant constituée par le syndicat national des instituteurs), et la fédération postale, qui réunit de son côté les syndicats nationaux d'agents, de sous-agents et d'ouvriers.

Ce sont les postiers qui entrèrent les premiers à la C. G. T.

La fédération des fonctionnaires avait bien donnée son adhésion dès 1920, mais celle-ci avait été sans lendemain à cause de la scission. C'est le syndicat national des instituteurs qui fit le premier son entrée effective et ses délégués, nous l'avons dit, participèrent au congrès de 1925. L'adhésion de la fédération des fonctionnaires, dans son ensemble, fut acquise deux ans après.

La place de cette dernière dans la Confédération n'est pas encore complètement réglée. Sa nouvelle constitution devra être avalisée par le congrès confédéral qui, également, devra décider sur la co-existence, dans la C. G. T., de la fédération des fonctionnaires et de celle de l'enseignement.

Quoi qu'il en soit, le droit syndical n'est plus sérieusement contesté aux fonctionnaires. Avec leur adhésion, le mouvement syndical français a réalisé une idée qui lui est chère: l'unité du monde du travail.

\* \* \*

Ainsi reconstituée et renforcée, la Confédération Générale du Travail a pu reprendre son effort de défense de tous les travailleurs. Les mauvais jours sont passés. Il ne s'agit plus pour elle, comme au temps de la lutte contre les communistes, de sauvegarder à tout prix l'avenir, mais de travailler à la construction de cet avenir.

Certes, nous ne laisserons pas ignorer ses faiblesses. La scission continue d'affaiblir le mouvement ouvrier français, mais elle ne le paralyse plus. Le recrutement des syndicats est toujours entravé par l'existence d'organisations dissidentes, mais les pro-

grès se poursuivent; et même avec un rythme que les plus optimistes n'auraient point envisagé voici quelques années.

Sans doute encore trouve-t-elle contre elle l'organisation « unitaire », mais celle-ci, ouvertement inféodée au parti communiste, est en recul et d'ailleurs divisée; déjà les auteurs de la scission en ont connu d'autres pour leur compte qui ont eu pour effet, soit le retour à la C. G. T. de syndicats désillusionnés, soit la constitution d'organisations autonomes ou syndicalo-anarchistes sans grande portée.

A côté de ces groupements, en face d'autre part du mouvement syndical chrétien, de valeur et d'influence très médiocres, la Confédération Générale du Travail représente incontestablement le mouvement ouvrier de notre pays. On peut assurer que la lourde crise qu'il a traversée n'a pas diminué, qu'elle a au contraire augmenté son autorité. C'est cela surtout qui nous permet d'espérer l'accomplissement prochain de la tâche qui s'impose à nous: refaire dans la C. G. T. l'unité ouvrière, augmenter sa force numérique, accroître ses ressources encore trop faibles pour une action qui ne cesse de s'étendre, développer les conquêtes du travail, apporter aussi à l'Internationale le concours, non pas d'un dévouement plus grand — il ne peut l'être —, mais d'une force plus considérable passionnément attachée à la justice sociale et à la paix.

---

## Le mouvement syndical en Autriche.

Par *Edouard Straas*.

Rédacteur de l'organe officiel de la centrale syndicale autrichienne.

L'importance du mouvement syndical d'un pays ne peut pas se mesurer au nombre de ses membres. La comparaison du chiffre de la population et de l'effectif des syndicats donne une image plus exacte des proportions. Si l'on procède ainsi pour l'Autriche, on obtient un résultat intéressant. Pour un total de 6,5 millions d'habitants que compte la république, dont 2 millions de salariés, l'on trouve en chiffre rond 800,000 membres affiliés aux syndicats libres. Cette constatation place l'Autriche au premier rang des pays les mieux organisés. Peu de pays sont en mesure de présenter un résultat identique.

Une statistique établie au début de 1929 indique l'existence de 49 fédérations avec 3068 sections et 766,168 membres affiliés à l'Union des syndicats libres d'Autriche. Cet effectif s'est guère modifié ces dernières années. Il était même quelque peu plus élevé au lendemain de la guerre. Une grave crise économique prolongée entraîna, comme dans d'autres pays, un léger recul du nombre des membres. Il existe en outre quelques syndicats libres non affiliés à l'Union syndicale; leur effectif se monte à 35,000